



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

3A

COMMUNE DE
CONTES

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN
ET DE SEISME

**CARTE DES EFFETS DE SITE
EN RISQUE SISMIQUE**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E.
Chef du service aménagement
urbanisme opérationnel

BM

Échelle: 1/5000 Bernard MARTIN Août 1999

PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le 3 FEVRIER 1986

VALANT PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 SEPTEMBRE 1998

ENQUETE DU 14 SEPTEMBRE 1998 AU 14 OCTOBRE 1998

APPROBATION DU PPR : 17 NOVEMBRE 1999

LEGENDE

O, A1... : zones à comportement homogène vis-à-vis de la réponse à une sollicitation sismique.

L'annexe du règlement définit respectivement pour chacune de ces zones, les valeurs du coefficient d'amplitude R nécessaire à l'application des règles parasismiques 92.

ETABLI EN JUIN 1998 PAR LE LABORATOIRE DE NICE
DU CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT